



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Faculté de droit

Annuaire 1983-1984 et 1984-1985

(L'annuaire de la Faculté de droit constitue le cahier 3 de l'Annuaire général de l'Université de Sherbrooke. En conséquence, les pages sont numérotées à compter de 3 - 1).

Table des matières

| | |
|--|----|
| Direction de la Faculté | 1 |
| Corps professoral | 1 |
| Baccalauréat en droit | 2 |
| Maîtrise en droit de la santé | 2 |
| Diplôme de droit notarial | 3 |
| Description des activités pédagogiques | 5 |
| Programmation des activités pédagogiques (1984-1985) | 13 |

Pour tout renseignement concernant les PROGRAMMES, s'adresser à :

Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) CANADA J1K 2R1

Pour tout renseignement concernant l'ADMISSION ou l'INSCRIPTION, s'adresser au :

Bureau du registraire
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) CANADA J1K 2R1

Les renseignements publiés dans ce document étaient à jour le 1^{er} juin 1984. L'Université se réserve le droit d'apporter des modifications à ses règlements et programmes sans préavis.

Faculté de droit

Direction de la Faculté

COMITÉ EXÉCUTIF

Doyen

Jean-Marie LAVOIE

Vice-doyens

Michel POIRIER
Normand RATTI

Secrétaire

Danielle CODÈRE

CONSEIL

Jean-Guy BERGERON
François BERNATCHEZ
Jean-Paul CHAPDELAIN
Danielle CODÈRE
Jean-Louis DUBÉ
Claude IMBEAU
Jean-Marie LAVOIE, président
Marc MEUNIER
Jean-Louis PÉLOQUIN
Hubert PÉPIN
Michel POIRIER
Serge PROVENÇAL
Normand RATTI
Jean SYLVESTRE
Guy TANGUAY
Robert TÉTRAULT

DIRECTEUR DU PROGRAMME DE DROIT NOTARIAL

Jean GAGNON

DIRECTEUR DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN DROIT DE LA SANTÉ

Claude C. EMMANUELLI

DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Guy TANGUAY

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

Hélène TESSIER

Corps professoral

Professeurs titulaires

ANCTIL Jacques J., B.A. (Laval), LL.L. (Sherbrooke), D.E.S. (Laval)
AUGER Jacques, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Montréal)
BERGERON Jean-Guy, LL.L. (Laval), LL.M. (Montréal)
BLACHE Pierre, LL.L. (Montréal), D.E.S. (droit public) Montréal, LL.D. (Montréal)
BOISCLAIR Claude, LL.L. (Sherbrooke), D.E.S. (droit privé) (Grenoble)
CHARRON Camille, B.A. (Sherbrooke), LL.B. (Laval), LL.M. (Montréal)
DUBÉ Jean-Louis, B.A., LL.L. (Montréal), Brevet de P.S.S.T. (Univ. de Paris), LL.M. (Montréal)
DUBÉ Marcel, B.A. (Edmundston), B. Péd., LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Montréal)
DUSSAULT Pierre, B.A., LL.L. (Montréal), LL.M. (Harvard)
GAGNON, Jean B.A. (Sudbury), B. Péd. (Montréal), LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Laval)

KOURI Robert-P., B.A. (Bishop's), LL.L. (Sherbrooke), M.C.L., D.C.L. (McGill)
LAVOIE Jean-Marie, LL.L., D.E.S. (droit public) (Montréal)
MELANSON Jean, LL.L. (Sherbrooke), D.E.S. (droit public) (Ottawa), LL.D. (honoris causa) (Montpellier)
PATENAUDE Pierre, B.A., LL.L. (Montréal), D.E.S. (droit public) (Montréal)

Professeurs agrégés

BILODEAU Paul-E., LL.L. (Sherbrooke)
CODÈRE Danielle, LL.L., D.D.N. (Sherbrooke), M.Jur. (Birmingham)
DURAND Roger, B.A., LL.L. (Sherbrooke)
EMANUELLI Claude, M.Dr.Pub.Soc.Pol. (Nice), LL.M. (Toronto), LL.M. (New York), D.J. (Toronto)
JOLIN Marc, LL.L., M.Fisc. (Sherbrooke)
KRAUSS Michel, B.A. (Carleton), LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Yale)
PÉPIN René, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Montréal)
POIRIER Michel, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Dalhousie)
RATTI Normand, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (York)
SLOSAR Stanislas, LL.L. (Poznan), D.E.S. (Grenoble), LL.M. (Montréal)
TÉTRAULT Robert, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Queen's)

Professeurs adjoints

BERNATCHEZ François, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Harvard)
COMTOIS Suzanne, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Montréal), LL.M. (N.Y.U.)
DI IORIO Nicola, LL.B. (Sherbrooke), LL.M. (Columbia)
PHILIPS-NOOTENS Suzanne, M.D. (Louvain), LL.B. (Sherbrooke)
TREMBLAY Luc-B., LL.B. (Sherbrooke), LL.M. (U.B.C.)
TURCOTTE René, LL.L. (Sherbrooke)

Chargés de cours*

ADAM, Manon
AUBY, Jean-Marie
AYOTTE, Michel
BEAUCHEMIN, Michel
BELLAVANCE, Paul-Marcel
BISSON, Serge
BOUCHER, Jean
BUREAU, Martin
CHATILLON, Pierre
COTÉ, Hélène
CRÉPEAU, Richard
DORION, Robert
DRAPEAU, Madeleine
FECTEAU, Jean-Marie
FRANCOEUR, Alain
GAGNÉ, Pierre
GAGNON-TREMBLAY, Monique
GALLAGHER, Maryse
GRENIER, Gaétan
GROFFIER-ATALA, Ethel
LAMOUREUX, Michel
LEMAY, Jacques
LEMIEUX, Pierre
LILKOFF, Lubin
MACKAY, Pierre
MILLETTE, Luc
MORIN, Guy
MORIN, Josée
QUELLET, Denis
PARÉ, Denis
PÉRON, Richard
RIGALDIES, Francis
ROBINSON, Ann
ROBITAILLE, André
ST-PIERRE, François
TALPIS, Jeffrey
THÉROUX, Patrick
THIBODEAU, Lucie
THIBODEAU, Vincent
TREMBLAY, René-Claude
WALSH, Thomas

* 1983-1984

Baccalauréat en droit

GRADE : Bachelier en droit, LL.B.

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant :

- d'acquies les principes fondamentaux et les concepts de notre système juridique ainsi que toutes les connaissances qui lui sont nécessaires pour bien comprendre le droit qui nous régit et ce, dans une perspective lui permettant d'en mesurer la relation avec la réalité sociale ;
- d'acquies la méthode et les habiletés inhérentes à la discipline juridique tout en lui permettant de s'initier graduellement aux habiletés propres à la pratique du droit ;
- de prendre conscience des qualités qui doivent caractériser le comportement du juriste, ainsi que des responsabilités qui lui incombent ;
- d'accéder aux formations complémentaires conduisant à l'exercice des professions d'avocat ou de notaire ;
- d'assumer progressivement sa formation de façon autonome.

ADMISSION

Condition générale

Condition générale d'admission aux programmes de 1^{er} cycle de l'Université (cf. Règlement des études)

RÉGIME DES ÉTUDES

Régime régulier à temps complet. Exceptionnellement, la Faculté autorise un régime régulier à demi-temps.

CRÉDITS EXIGÉS : 93

PROFIL DES ÉTUDES

Activités pédagogiques obligatoires (75 crédits)

| | CR | |
|---------|---|---|
| DRT 100 | Obligations I | 3 |
| DRT 101 | Droit constitutionnel I | 3 |
| DRT 102 | Droit pénal I | 3 |
| DRT 103 | Procédure civile I | 3 |
| DRT 104 | Droit des personnes et droit de la famille | 3 |
| DRT 105 | Biens et prescription | 3 |
| DRT 106 | Droit administratif général I | 3 |
| DRT 107 | Droit du travail I | 3 |
| DRT 108 | Droit fiscal I | 3 |
| DRT 109 | Droit international public | 3 |
| DRT 110 | Initiation à la recherche et à la communication | 3 |
| DRT 200 | Obligations II | 3 |
| DRT 201 | Droit constitutionnel II | 3 |
| DRT 202 | Droit pénal II | 3 |
| DRT 203 | Procédure civile II | 3 |
| DRT 204 | Régimes matrimoniaux | 3 |
| DRT 205 | Responsabilité civile | 3 |
| DRT 206 | Preuve civile et publicité | 3 |
| DRT 209 | Droit des sociétés et compagnies | 3 |
| DRT 300 | Travaux dirigés | 3 |
| DRT 302 | Successions | 3 |
| DRT 303 | Droit international privé | 3 |
| DRT 305 | Contrats spéciaux II | 3 |
| DRT 306 | Droit administratif II | 3 |
| DRT 308 | Suretés réelles et personnelles | 3 |

Activités pédagogiques à option (18 crédits)

Choisies parmi les suivantes :

| | CR | |
|---------|---|---|
| DRT 500 | Travaux dirigés (Jessup-Tribunal École interfacultaire) | 3 |
| DRT 501 | Travaux dirigés (clinique légale) | 3 |
| DRT 504 | Droits de l'enfant | 3 |
| DRT 506 | Droit de la protection du consommateur | 3 |

| | | |
|---------|--|---|
| DRT 507 | Organisation financière de l'entreprise | 3 |
| DRT 508 | Droit des coopératives | 3 |
| DRT 509 | Droit fiscal II | 3 |
| DRT 510 | Droit fiscal III | 3 |
| DRT 511 | Droit fiscal IV | 3 |
| DRT 512 | Droit pénal III | 3 |
| DRT 515 | Interprétation des lois | 3 |
| DRT 516 | Libertés publiques | 3 |
| DRT 518 | Preuves modernes | 3 |
| DRT 519 | Droit de l'environnement | 3 |
| DRT 520 | Droit des mass media | 3 |
| DRT 521 | Droit des organisations et des relations économiques internationales | 3 |
| DRT 523 | Droit social | 3 |
| DRT 524 | Droit du travail II | 3 |
| DRT 525 | La psychiatrie et le droit | 3 |
| DRT 526 | Droit de la propriété intellectuelle | 3 |
| DRT 527 | Droit médical | 3 |
| DRT 528 | Commercialité des actes et effets négociables | 3 |
| DRT 529 | Les contrats de l'administration fédérale, provinciale, municipale | 3 |
| DRT 530 | Les femmes et la loi | 3 |
| DRT 531 | Droit agro-alimentaire | 3 |
| DRT 532 | Failite | 3 |
| DRT 533 | Techniques d'administration de la preuve | 3 |
| DRT 535 | Analyse économique du droit | 3 |
| DRT 536 | Tribunaux administratifs | 3 |
| PDR 501 | Philosophie du droit | 3 |

Maîtrise en droit de la santé

GRADE : Maître en droit de la santé, LL.M

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant ayant une formation en droit :

- d'approfondir sa formation et de se spécialiser dans le secteur du droit de la santé ;
- de mieux comprendre les différentes réalités se manifestant dans ce secteur et de contribuer à la solution des divers problèmes juridiques qui s'y présentent.

Permettre à l'étudiant ne possédant pas une formation en droit :

- d'élargir ses connaissances et de s'initier aux aspects juridiques du domaine de la santé.

ADMISSION

Condition générale

Grade de 1^{er} cycle en droit d'une université québécoise ou de la Faculté de droit (section de droit civil) de l'Université d'Ottawa ;

ou

Grade de 1^{er} cycle en droit jugé équivalent par le Comité des études supérieures de la Faculté ;

ou

Grade de 1^{er} cycle universitaire dans une discipline ou champ d'activités approprié, pourvu que le candidat possède une expérience jugée valable et pertinente dans le secteur de la santé.

RÉGIME DES ÉTUDES

Régime régulier à temps complet. Exceptionnellement, la Faculté autorise un régime régulier à demi-temps.

CRÉDITS EXIGÉS : 45

PROFIL DES ÉTUDES**Activités pédagogiques obligatoires (45 crédits)**

| | CR |
|---|-----------|
| DRT 701 Droit médical I | 4 |
| DRT 702 Organisation administrative du monde de la santé | 4 |
| DRT 703 Droit sanitaire international et législation comparée | 4 |
| DRT 704 Droit médical II | 4 |
| DRT 705 Les agents du monde de la santé | 4 |
| DRT 706 La protection de la santé et de l'intégrité physique | 4 |
| DRT 709 Essai : rédaction et présentation | 21 |

Diplôme de droit notarial**OBJECTIF**

Permettre à l'étudiant d'être admis à l'exercice du notariat.

CONDITION D'ACCÈS À LA PRATIQUE

La promotion est accordée à l'étudiant qui obtient une moyenne cumulative annuelle de 60% sur l'ensemble des examens auxquels il a été soumis et pour lesquels il a obtenu une note d'évaluation. Une fois son diplôme obtenu, l'étudiant, doit en plus, se présenter à un examen fait sous le contrôle de la Chambre des Notaires de la Province de Québec. L'étudiant qui aura obtenu 60% des points sur l'ensemble des résultats de l'examen de la Chambre des Notaires et de la note inscrite au diplôme de droit notarial sera admis à l'exercice du notariat.

ADMISSION**Condition générale**

Grade de 1^{er} cycle en droit reconnu au paragraphe a) de l'article 184 du Code des professions.

RÉGIME DES ÉTUDES

Régime régulier à temps complet

CRÉDITS EXIGÉS : 32**PROFIL DES ÉTUDES****Activités pédagogiques obligatoires (32 crédits)**

| | CR |
|---|-----------|
| DRN 701 Contrats à titre onéreux | 3 |
| DRN 703 Droit fiscal | 3 |
| DRN 705 Loi du notariat et conventions diverses | 3 |
| DRN 706 Examen des titres, servitude et mitoyenneté | 4 |
| DRN 711 Conventions matrimoniales | 2 |
| DRN 712 Droits réels I | 2 |
| DRN 713 Droit commercial I | 3 |
| DRN 714 Développement d'habiletés I | 1 |
| DRN 715 Actes unilatéraux | 4 |
| DRN 716 Droits réels II | 2 |
| DRN 717 Droit commercial II | 3 |
| DRN 718 Développement d'habiletés II | 2 |

Description des activités pédagogiques

DRN

DRN 701

3 cr.

Contrats à titre onéreux

Vente pure et simple d'un immeuble, de certains contrats nécessitant une autorisation (document de base). Loi sur la protection du territoire agricole et autres lois connexes, les déclarations exigées en vertu de certaines lois; ventes immobilières assorties de modalités relatives au paiement du prix et au transfert de propriété; les opérations requises après la passation de l'acte; la promesse de vente; autres contrats d'aliénation à titre onéreux d'un immeuble; la vente en bloc. Le bail immobilier et les incidences de la Loi instituant la Régie du logement.

DRN 703

3 cr.

Droit fiscal

Le traitement fiscal du revenu, du décès du contribuable, des transactions immobilières et mobilières, des transactions entre personnes liées, du changement de régime matrimonial, notions de planification successorale testamentaire et de planification fiscale en général.

DRN 705

3 cr.

Loi du notariat et conventions diverses

Le notaire, ses fonctions, prérogatives et devoirs; l'acte authentique notarié – notions générales et principes de rédaction de l'acte authentique notarié (éléments généraux et particuliers); le greffe du notaire – ses composantes – cession, grade provisoire, dépôt – communication des actes; technique de rédaction; actes unilatéraux, requêtes, avis, clauses particulières; interventions – déclarations...

DRN 706

4 cr.

Examen des titres, servitude et mitoyenneté

(Contenu du document de base), les divers instruments de recherche, les conditions de forme et de validité des actes, la chaîne des titres, la désignation de l'immeuble, l'objet de l'examen, le droit des parties dans les actes à titre gratuit, capacité et pouvoirs légaux des parties. Rédaction des principales servitudes, conventions et problèmes relatifs à la mitoyenneté.

DRN 711

2 cr.

Conventions matrimoniales

Règles régissant les régimes matrimoniaux – rappel et étude de la Loi 89; contrat de mariage; partage; liquidation des différents régimes; procès-verbal de carence; rapport du praticien; donations par contrat de mariage; accords entre concubins et époux; conventions de divorce; modification des régimes matrimoniaux.

DRN 712

2 cr.

Droit réels I

Copropriété, bail emphytéotique, vente de membres du droit de propriété.

Rappel des règles de publicité foncières (document de base); radiation volontaire (quitance, mainlevée, capacité et pouvoir de...), radiation légale, radiation judiciaire, radiation législative, preuve de document autorisant la radiation (document de base).

DRN 713

3 cr.

Droit commercial I

Assurances et faillite

Assurance (document de base – classification des assurances – l'intérêt assurable – formation et entrée en vigueur du contrat d'assurance – assurances de dommages – assurance de personnes – dispositions diverses. Faillite (rappel des règles et incidences sur la pratique notariale).

Droit municipal et expropriation

Expropriation (document de base) – Loi fédérale d'expropriation, loi provinciale. Droit municipal: acquisition d'immeuble par une municipalité; résolution et règlement; entente inter-municipale; loi des fonds industriels; municipalité régionale de comté; zonage municipal; vente pour taxes...fermetures de rues.

Comptabilité

Comptabilité en fidéicomis (document de base), éléments de comptabilité, les états financiers, méthodes d'évaluation d'entreprise, des marchés financiers: obligations monétaires et boursier.

DRN 714

1 cr.

Développement d'habiletés I

Arpentage et bornage

Techniques de désignation cadastrale, d'arpentage et de bornage.

Techniques d'enregistrement

Les différentes techniques de publicité foncière, au bureau d'enregistrement, sous la direction du Régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke et de son adjoint.

DRN 715

4 cr.

Actes unilatéraux

Procédures non contentieuses

Compétence du notaire, assermentation, signification, révision d'une décision du notaire; rectification des registres de l'état civil, jugement déclaratif de décès, actes notariés et compulsoires, remplacement d'actes au registre, conseil de famille et autres actes, procédures relatives aux incapables, apposition des scellés, inventaires, envoi en possession, adoption, changement de nom, curatelle publique.

Règlement des successions

(Document de base); la preuve du décès et les renseignements utiles au règlement de succession; parts respectives des héritiers ou légataires; option du conjoint survivant – l'acceptation pure et simple, sous bénéfice d'inventaire; la transmission des biens – divers.

Libéralités

Donations pures et simples, donations à titre onéreux, donations fiduciaires, testaments; forme, testament simple, distinction entre divers legs, rédaction et interprétation de certains legs, l'exécution testamentaire, radiation testamentaire impliquant diverses institutions juridiques.

DRN 716

2 cr.

Droits réels II

Sûretés: hypothèques (document de base), cautionnement et gage (document de base), cession de créances en garantie, dation en paiement, acte de fiducie, art. 88 de la Loi des Banques.

DRN 717

3 cr.

Droit commercial II

Société (document de base), rappel des règles du Code civil, application pratique, conventions de sociétés et analyse. Mandat – rappel des règles générales – procurations générales et spéciales en termes généraux et exprès. Procuration à l'étranger. Droit des compagnies. Loi fédérale, loi provinciale et lois connexes.

DRN 718

2 cr.

Développement d'habiletés II

Règlement de succession: dossier technique complet du règlement d'une succession comprenant l'ensemble des démarches à effectuer, de même que tous les documents et procédures incidentes. Organisation de bureau.

Compagnies: un dossier en droit des sociétés, comprenant aussi bien la formation de sociétés du Code civil que la transformation en compagnies, et ce, à travers les différentes étapes de la création, du fonctionnement et de la dissolution.

Vente immobilière: dossier complet d'une vente d'immeuble comprenant l'ensemble des démarches à effectuer, de même que tous les documents et procédures incidentes. Organisation de bureau.

Droit judiciaire non contentieux: initiation aux différentes instances judiciaires. Présentation des pièces de procédure en fonction des différentes juridictions non contentieuses. Démarches connexes.

DRT

DRT 100

3 cr.

Obligations I

Le domaine des obligations: aspect économique et aspect juridique. Sources et facteurs d'évolution du Droit québécois des obligations. Le contrat: sa formation, son contenu, ses effets entre les parties et à l'égard des tiers. Les quasi-contrats: la gestion d'affaires, la répétition de l'indu et l'enrichissement sans cause.

| | | |
|---|---|---|
| <p>DRT 101 3 cr.</p> <p>Droit constitutionnel I</p> <p>a) Introduction consacrée à la notion de constitution et aux sources du droit constitutionnel en général et à la genèse de la constitution canadienne. b) Institutions parlementaires, gouvernementales et administratives et processus législatif. c) Principes fondamentaux du droit constitutionnel canadien : souveraineté du parlement, principe de légalité, suprématie de la constitution. d) Les droits fondamentaux sous la constitution canadienne.</p> | <p>DRT 106 3 cr.</p> <p>Droit administratif général I</p> <p>Organisation de l'administration fédérale et provinciale (rappel). Actes unilatéraux (réglementaire, administratif, judiciaire, quasi-judiciaire, ministériel) et bilatéraux de l'administration. Contrôle interne (hiérarchique et de tutelle) et externe (parlementaire et judiciaire) de l'administration.</p> | <p>2. développer chez lui les habiletés qui lui permettront de communiquer tant à l'oral que par écrit l'état de ses recherches.</p> |
| <p>DRT 102 3 cr.</p> <p>Droit pénal I</p> <p>Général : l'activité pédagogique contient les informations pertinentes à l'origine, aux sources et à la situation du droit pénal à l'intérieur du droit public et analyse le partage des compétences constitutionnelles en ce domaine. L'activité pédagogique vise à familiariser l'étudiant aux notions de classification d'infractions et ses principaux éléments, à ses différents types, aux modes de participation, aux principes fondamentaux. Elle comporte aussi l'analyse des moyens de défense offerts aux citoyens. Spécial : Elle vise à confronter l'étudiant à l'analyse de certains crimes donnés et l'application des règles de droit à des situations de fait.</p> | <p>DRT 107 3 cr.</p> <p>Droit du travail I</p> <p>1^{re} partie : on traitera de la détermination étatique des conditions de travail. On analysera une série de lois, telles la Loi sur les normes du travail et la Loi sur la santé et la sécurité au travail.</p> <p>2^e partie : étude du contrat individuel de travail et de la convention collective. Analyse du système de négociation collective, des notions d'employeur et d'association de salariés. Description du déroulement du processus de négociation et des impasses qui mènent à la grève, au lock-out ou à l'arbitrage de différends. Étude de la convention collective de travail, but ultime de tous ces mécanismes juridiques.</p> <p>3^e partie : il sera fait une analyse des systèmes de détermination mixte des conditions de travail, c'est-à-dire des systèmes d'extension juridique des conventions collectives mis en place par la Loi sur les décrets de convention collective et la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.</p> | <p>DRT 200 3 cr.</p> <p>Obligations II</p> <p>Les règles générales d'exécution volontaire et forcée. Les modalités particulières d'exécution et d'extinction des obligations.</p> |
| <p>DRT 103 3 cr.</p> <p>Procédure civile I</p> <p>Cette activité pédagogique vise à familiariser l'étudiant avec la mise en oeuvre judiciaire d'un droit. L'activité pédagogique est divisée en thèmes : Introduction au pouvoir judiciaire ; le tribunal ; le juge en chambre et le protonotaire ; la plaidoirie écrite en matière civile ; la compétence juridictionnelle du tribunal civil ; la naissance de la demande en justice ; la contestation de la demande en justice ; la prestation de la preuve et de l'instruction ; l'instruction de la cause ; les incidents concernant les parties ou les personnages de l'organisation judiciaire ; les causes par défaut et procédures particulières. Les étudiants sont appelés à apporter des solutions à des cas pratiques et à rédiger des procédures judiciaires.</p> | <p>DRT 108 3 cr.</p> <p>Droit fiscal I</p> <p>Objectifs et importance de la fiscalité. Sources et principes d'interprétation du droit fiscal. L'unité d'imposition, ses conséquences ainsi que les critères d'assujettissement en matière d'impôt sur le revenu. Les composantes du revenu, l'identification des sources de revenu, les règles fondamentales concernant le calcul du revenu ainsi que les principaux éléments et déductions du revenu provenant des différentes sources, i.e. charge et emploi, bien, entreprise, gains et pertes en capital, etc., les règles concernant le calcul du revenu imposable et de l'impôt quant à leur application aux particuliers. Organisation administrative et mécanismes d'adjudication en matière fiscale.</p> | <p>DRT 201 3 cr.</p> <p>Droit constitutionnel II</p> <p>1. Principes fondamentaux du fédéralisme canadien. 2. Principes généraux du partage des compétences législatives : exclusivité et exhaustivité du partage, pouvoir général, pouvoir résiduaire, pouvoirs énumérés, pouvoir déclaratoire... La qualification constitutionnelle et le procès constitutionnel. 3. L'état du partage sur certaines compétences législatives.</p> |
| <p>DRT 104 3 cr.</p> <p>Droit des personnes et droit de la famille</p> <p>1^{re} partie : droit des personnes ; la personnalité juridique ; les incapacités tenant à l'âge des personnes (la minorité et le régime de tutelle) ; les incapacités tenant à l'état mental des personnes (l'interdiction et la curatelle) ; le nom ; le domicile ; les actes de l'état civil.</p> <p>2^e partie : droit de la famille ; le mariage (formation, nullité) ; effets du mariage dans les rapports entre époux ; la séparation de corps et le divorce ; effets de la séparation de corps et du divorce (garde des enfants, pension alimentaire) ; la famille née hors mariage ; la filiation par le sang et la filiation adoptive ; les rapports parents-enfants, (l'autorité parentale, l'obligation alimentaire).</p> | <p>DRT 109 3 cr.</p> <p>Droit international public</p> <p>1^{re} partie : les sources du droit international – Coutume internationale – Traités internationaux – Principes généraux du droit – Actes des organismes internationaux – Rapports du droit international et du droit interne.</p> <p>2^e partie : les sujets du droit international – Les États – Les organisations internationales.</p> <p>3^e partie : les rapports entre les membres de la communauté internationale – Responsabilité internationale – Règlement des différends.</p> | <p>DRT 202 3 cr.</p> <p>Droit pénal II</p> <p>Cette activité pédagogique a pour objectif d'amener l'étudiant à maîtriser les règles de droit applicables en matière de procédure pénale. Cette étude porte sur la hiérarchie des tribunaux, les pouvoirs des agents de la paix, la juridiction des tribunaux, les règles pertinentes à la formulation des actes d'accusation et au déroulement des procès.</p> |
| <p>DRT 105 3 cr.</p> <p>Biens et prescription</p> <p>La classification des biens ; les droits réels principaux ; la prescription acquisitive – Méthode de travail ; polycopié, recueil d'arrêts, discussions en classe, analyse de cas pratiques.</p> | <p>DRT 110 3 cr.</p> <p>Initiation à la recherche et à la communication</p> <p>Cette activité pédagogique offre à l'étudiant de 1^{re} année du programme de baccalauréat en droit la possibilité de :</p> <p>1. s'initier à la recherche du droit applicable au Québec ;</p> | <p>DRT 203 3 cr.</p> <p>Procédure civile II</p> <p>Cette activité pédagogique comprendra 3 parties principales : le jugement, les voies de recours et les voies d'exécution. Dans la 1^{re} seront étudiés la classification, les règles et les effets du jugement. Une fois le jugement rendu, la partie insatisfaite doit avoir la possibilité d'exercer une voie de recours contre le jugement. S'offriront à elle les voies de rétractation ou les voies de réformation. La rétractation à la demande d'une partie, la tierce opposition et l'appel feront l'objet de la 2^e partie. La dernière partie de l'activité pédagogique sera consacrée aux voies d'exécution du jugement. Y seront étudiées les mesures provisionnelles comme la saisie avant jugement, et les mesures d'exécution complètes comme la saisie exécution mobilière qu'elle soit entre les mains du débiteur ou en mains tierce, ou la saisie exécution immobilière.</p> |
| | | <p>DRT 204 3 cr.</p> <p>Régimes matrimoniaux</p> <p>Les régimes matrimoniaux – Principes communs à tous les régimes matrimoniaux reconnus par le législateur. Formation, fonctionnement et extinction des 3 régimes spécifiquement réglementés par le législateur : la société d'acquêts, la communauté des meubles et d'acquêts et la séparation de biens.</p> <p>Cette activité pédagogique est l'occasion d'articuler les principes fondamentaux du droit transitoire.</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>DRT 205 3 cr.</p> <p>Responsabilité civile</p> <p>L'activité pédagogique de responsabilité civile étudie principalement : le régime de responsabilité délictuelle et quasi-délictuelle créé par les articles 1053 à 1056-c du Code civil et le régime de responsabilité contractuelle créé par les articles 1065, 1070 à 1078 et autres articles connexes au Code civil, dans ses relations et ses distinctions avec le régime de responsabilité délictuelle.</p> | <p>DRT 202 3 cr.</p> <p>Libéralités et successions</p> <p>Dons entre-vifs : capacité, forme, don manuel, règles de fond, enregistrement, révocation. Préparation de la succession : donation à cause de mort testaments, substitutions, fiducie. Règlement de la succession légale, testamentaire ou contractuelle : ouverture, dévolution, transmission, liquidation, etc. Conflits entre régimes matrimoniaux et successions.</p> | <p>DRT 501 3 cr.</p> <p>Travaux dirigés (clinique légale)</p> <p>Travaux cliniques : sous la supervision d'un professeur de la Faculté et d'un avocat du centre juridique communautaire ou d'un substitut du procureur général, l'étudiant participe à certaines activités juridiques, particulièrement en ce qui concerne la recherche, la diffusion de l'information juridique, la prévention et le service direct au client.</p> |
| <p>DRT 206 3 cr.</p> <p>Preuve civile et publicité</p> <p>Preuve civile : notions générales concernant le système de preuve en droit civil québécois, le fardeau de la preuve, l'objet de la preuve. Description de divers procédés de preuve : la preuve par écrit, la preuve testimoniale, l'aveu et la présomption. Analyse des règles de recevabilité de ces moyens de preuve et sanction des règles de preuve.</p> <p>Publicité : nature et caractère de l'enregistrement des droits, réels ou autres. Organisation matérielle : cadastre, registres, modes d'enregistrement. Devoirs et responsabilité du registraire. Règles de fond : domaine de l'enregistrement, personnes affectées, effets, rangs des droits réels. Radiation des droits. Influences de la publicité sur le droit privé et public, provincial et fédéral.</p> | <p>DRT 302 3 cr.</p> <p>Droit international privé</p> <p>Étude des solutions législatives et jurisprudentielles aux problèmes des conflits de lois et de juridiction.</p> | <p>DRT 504 3 cr.</p> <p>Les droits de l'enfant</p> <p>Introduction générale aux droits fondamentaux de l'enfant - (Le soutien économique, la protection physique et psychologique, l'éducation socio-familiale). L'activité pédagogique porte sur divers aspects particuliers des droits de l'enfant : les droits et les besoins de l'enfant en matière de garde (les diverses tendances dans ce domaine sur l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant ; la conception temporaire de la garde et de l'enfant « propriété biologique » ; les critères particuliers pour décider de la garde ; la consultation de l'enfant ; l'interrogatoire traditionnel et l'expertise psychosociale) ; certains problèmes relatifs à l'adoption font également l'objet d'une analyse plus poussée ; Loi de la protection de la jeunesse (l'esprit, les droits de l'enfant et le fonctionnement de cette loi) ; la représentation de l'enfant par avocat ; les droits de visite.</p> |
| <p>DRT 209 3 cr.</p> <p>Droit des sociétés et compagnies</p> <p>Cette activité pédagogique vise à familiariser l'étudiant avec le régime juridique applicable aux entreprises à but lucratif. L'activité pédagogique est divisée en thèmes : introduction ; présentation des diverses formes juridiques d'organisation d'une entreprise à but lucratif ; les sociétés du Code civil ; le nom, le siège social, la capacité, les objets et les pouvoirs de la compagnie ; les aspects financiers de la compagnie ; les emprunts et le capital-actions ; les actionnaires ; les administrateurs ; le contenu du corporatif ; la constitution et l'organisation des corporations selon la Loi sur les compagnies du Québec et selon la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ; les changements aux compagnies ; l'union et la fin des compagnies. On trace aussi un bref aperçu du régime juridique applicable aux compagnies sans but lucratif. Les étudiants sont appelés à apporter des solutions à des cas pratiques.</p> | <p>DRT 303 3 cr.</p> <p>Droit des assurances</p> <p>1. Historique et notions techniques. 2. Principes généraux applicables aux différentes sortes d'assurances : caractéristiques et éléments fondamentaux de ce contrat. 3. Principes particuliers à l'assurance-vie, à l'assurance-incendie, à l'assurance-responsabilité et à l'assurance-automobile.</p> | <p>DRT 506 3 cr.</p> <p>Droit de la protection du consommateur</p> <p>Introduction générale au phénomène de la consommation (crédit, publicité, etc.) et au comportement du consommateur. Analyse de la législation québécoise en matière de protection du consommateur. Étude plus approfondie de la nouvelle Loi de la protection du consommateur, (L.R.Q., c. P-40-1) et des Règlements en relation avec les règles générales du droit civil québécois.</p> <p>De plus l'étudiant sera invité à résoudre des problèmes pratiques afin de mieux assimiler ce domaine du droit de plus en plus important et complexe.</p> |
| <p>DRT 300 3 cr.</p> <p>Travaux dirigés</p> <p>Procès simulés - Travaux cliniques et travaux spécialisés. Dans le but de mettre en application ses connaissances, l'étudiant de deuxième année est appelé à participer à l'une ou l'autre des activités académiques complémentaires suivantes :</p> <p>Procès simulés : les étudiants engagés dans cette activité assurent la préparation des procédures liant contestation, de même que l'enquête et l'audition d'une affaire civile ou pénale dont les parties et le litige sont fictifs.</p> <p>Travaux cliniques : sous la supervision d'un professeur de la Faculté et d'un avocat du centre juridique communautaire, ou d'un substitut du procureur général, l'étudiant participe à certaines activités juridiques, particulièrement en ce qui concerne la recherche, la diffusion de l'information juridique, la prévention et le service direct au client.</p> | <p>DRT 304 3 cr.</p> <p>Droit administratif II</p> <p>Introduction : aperçu général du système municipal québécois ; infrastructure et fonctionnement de la corporation municipale ; les pouvoirs de la municipalité ; l'aménagement du territoire, les finances municipales ; le contrôle de la municipalité ; les problèmes de restructuration.</p> | <p>DRT 507 3 cr.</p> <p>Organisation financière de l'entreprise</p> <p>Aperçu général des différentes méthodes de financement à court, à moyen et à long terme utilisées dans le cadre d'une entreprise et étude des différentes implications civiles, corporatives et fiscales rattachées à l'une ou l'autre de ces méthodes. L'accent sera mis sur les différentes méthodes disponibles tel le financement par l'émission d'actions, de débentures ou d'obligations.</p> |
| <p>DRT 300 3 cr.</p> <p>Travaux dirigés</p> <p>Procès simulés - Travaux cliniques et travaux spécialisés. Dans le but de mettre en application ses connaissances, l'étudiant de deuxième année est appelé à participer à l'une ou l'autre des activités académiques complémentaires suivantes :</p> <p>Procès simulés : les étudiants engagés dans cette activité assurent la préparation des procédures liant contestation, de même que l'enquête et l'audition d'une affaire civile ou pénale dont les parties et le litige sont fictifs.</p> <p>Travaux cliniques : sous la supervision d'un professeur de la Faculté et d'un avocat du centre juridique communautaire, ou d'un substitut du procureur général, l'étudiant participe à certaines activités juridiques, particulièrement en ce qui concerne la recherche, la diffusion de l'information juridique, la prévention et le service direct au client.</p> | <p>DRT 308 3 cr.</p> <p>Sûretés réelles et personnelles</p> <p>L'activité pédagogique sur les sûretés vise notamment à familiariser l'étudiant avec les différentes sortes de garanties qu'un débiteur peut fournir à son créancier ou que la loi accorde à un créancier. Ainsi, l'étudiant aura l'occasion d'étudier les règles régissant l'hypothèque, le gage avec et sans dépossession, le droit de rétention, les privilèges mobiliers et immobiliers et certaines garanties de droit statutaire.</p> | <p>DRT 508 3 cr.</p> <p>Droit des coopératives</p> <p>Bref historique de la coopération et de la législation coopérative au Québec.</p> <p>Analyse des principes coopératifs formulés par l'Alliance coopérative internationale et étude de leur application en droit québécois.</p> |

Analyse des sources du droit québécois des coopératifs sur les thèmes suivants : nature, constitution et organisation, capacité, objet et pouvoirs, financement, membres, administrateurs, comité exécutif, commissions spéciales, commission de crédit, conseil de surveillance et dirigeants, modification des statuts et des règlements et fusion, inspection, liquidation et continuations, fédération et confédération.

Étude comparative des coopératives et des compagnies, banques, sociétés d'entraide économique, corporations sans but lucratif.

DRT 509 3 cr.

Droit fiscal II

Cette activité pédagogique qui est un prolongement de l'activité pédagogique Droit fiscal I, comporte l'examen des dispositions fondamentales de la Loi de l'impôt sur le revenu portant principalement sur le régime fiscal général applicable aux corporations résidentes et à leurs actionnaires, soit :

Les mécanismes d'imposition des corporations suivant leur type et la source de leurs revenus : régime général d'imposition, réduction d'impôt à l'égard des bénéfices de fabrication et de transformation, déduction aux petites entreprises, traitement du revenu de placements et des dividendes reçus par les corporations privées.

Les dispositions affectant la distribution des bénéfices des corporations à leurs actionnaires : distribution des surplus, dividendes réels et réputés, dividendes en capital, prêts, attribution de biens et avantages conférés aux actionnaires.

Les règles portant sur les réorganisations des corporations et les changements dans les modalités de participation des actionnaires : transfert d'actifs à une corporation, remaniements de capital, fusions, échanges et conversions d'actions.

DRT 510 3 cr.

Droit fiscal III

(Impôts relatifs au décès et aux transferts de biens). – Impôts fédéral et provincial sur le revenu applicables lors et à la suite du décès d'un contribuable. Analyse du traitement fiscal, au décès, par diverses catégories de biens pouvant affecter les impôts sur le revenu à payer le « de cujus », sa succession, les fiducies créées par son testament et par ses bénéficiaires – Éléments d'imposition des successions et des fiducies. – Éléments de planification testamentaire et « post-mortem ». Analyse des fondements et des aspects techniques de la Loi sur les droits successoraux (L.R.Q., c. D-13.2).

DRT 511 3 cr.

Droit fiscal IV

Contrairement aux autres activités pédagogiques de droit fiscal offerts à la Faculté, celle-ci ne vise pas l'étude de l'aspect technique des législations fiscales, mais plutôt une analyse des éléments idéologiques, politiques, économiques et sociaux qui influencent l'élaboration des politiques gouvernementales en matière d'imposition et de dépenses et qui sont susceptibles de modifier tant le poids et la répartition des impôts que la redistribution des revenus dans notre société. Comme ce sujet est très vaste et la documentation extrêmement abondante, le contenu de l'activité pédagogique sera restreint aux éléments de politique fiscale relatifs à l'impôt sur le revenu. De plus, outre l'étude de certains éléments de finances

publiques et des objectifs et principes généraux de la fiscalité, les thèmes suivants seront abordés :

La détermination de l'assiette fiscale, comprenant l'étude de certaines exemptions, déductions et crédits spéciaux ;

Le choix de l'unité d'imposition et les problèmes du fractionnement du revenu ;

Les problèmes relatifs à l'imposition des gains en capital ;

L'inflation et la progressivité des taux ;

L'intégration de l'impôt sur le revenu des corporations à celui des particuliers ;

Le concept des dépenses fiscales.

DRT 512 3 cr.

Droit pénal III

A– Introduction à la preuve : synthèse des notions acquises en Droit pénal général et spécial, ainsi qu'en procédure.

B– La preuve proprement dite : a) la Loi sur la preuve du Canada. b) les règles de preuve et de pratique.

C– Les appels.

DRT 515 3 cr.

Interprétation des lois

Cette activité pédagogique vise à explorer le processus d'interprétation d'une texte écrit, processus qui est au coeur de la fonction judiciaire et du rôle de l'avocat. Nous n'examinerons que sommairement les normes techniques et formelles qui sont censées résoudre certains problèmes suscités par l'action législative. Mais nous dépasserons vite cette étape pour étudier les difficultés sémantiques et philosophiques impliquées dans toute tentative d'interprétation. L'étudiant sera invité à faire une réflexion théorique sur la fonction du juge et sur le véritable rôle de l'argumentation et l'interprétation dans le processus judiciaire. L'activité pédagogique DRT 515 devrait être vue par l'étudiant non pas comme une activité technique, mais plutôt comme une introduction à la philosophie du droit par le biais de l'examen du processus intellectuel qu'est l'interprétation.

DRT 518 3 cr.

Libertés publiques

L'introduction vise à initier l'étudiant aux concepts et distinctions les plus importants du domaine, et à lui faire saisir la hiérarchie des sources propres à ce secteur du droit, et à circonscrire la portée générale (personnes et actes visés, sanctions...) des grands textes législatifs.

La première partie permettra d'explorer quelques problèmes posés par la délimitation de certains droits et libertés (« due process », liberté de religion, liberté de presse, etc.) et de faire le point sur l'état du droit applicable au Québec.

La seconde partie portera sur le droit à l'égalité. Elle comprendra une étude du droit à l'égalité devant la loi » sous la Déclaration canadienne, un examen de la norme antidiscriminatoire sous la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et la Loi canadienne sur les droits de la personne, et une étude des aspects institutionnels et procéduraux des systèmes spécifiques mis en place sous ces deux dernières lois pour lutter contre certaines discriminations.

DRT 518 3 cr.

Preuves modernes

Le conflit entre droit de la personnalité et droit de la preuve ; règles régissant au civil et au pénal l'admissibilité des preuves illégalement obtenues ; l'expertise en général et l'expertise psychiatrique, la narco-analyse et l'hypnose ; l'audio-surveillance et la présentation d'enregistrements ; la photographie ; l'ivressomètre ; le radar ; etc.

DRT 519 3 cr.

Droit de l'environnement

Notions préliminaires : la crise écologique et le droit ; gestion de l'environnement et cadre constitutionnel canadien. L'État et la protection de l'environnement : fondement de l'intervention étatique et étude des principaux modes d'intervention de l'État (le droit pénal de l'environnement, les systèmes de permis, les rapports d'impact, les redevances de pollution). Le citoyen et la protection de l'environnement ; le droit civil de l'environnement ; la gestion de l'environnement par l'État et la participation du citoyen. L'activité pédagogique vise à éveiller l'étudiant aux problèmes et à le faire réfléchir aux solutions possibles. La méthode utilisée sera essentiellement socratique, requérant de la part de l'étudiant une lecture préalable de textes subséquemment discutés en classe.

DRT 520 3 cr.

Droit des mass media

Prolongement de l'activité pédagogique de base en droit administratif, cette activité pédagogique est centrée sur la radio-diffusion, i.e. la radio et la télévision, et examine le fonctionnement de l'organisme de réglementation de ce secteur, le C.R.T.C. Seront abordés, entre autres, les thèmes suivants : les pouvoirs du C.R.T.C. et la procédure lors des audiences publiques ; la propriété intellectuelle et les médias ; la publicité sur les ondes ; le débat constitutionnel ; le droit à l'intimité, l'accès aux médias, la télévision par câble.

DRT 521 3 cr.

Droit des organisations et des relations économiques internationales

DRT 523 3 cr.

Droit social

Étude par thèmes du secteur des lois dites « sociales ». Droit social et sociologie du droit. La sécurité du revenu : l'indemnisation étatisée du préjudice corporel, l'aide sociale, l'assurance-chômage. L'accès à la justice : l'aide juridique et le recours collectif. Ces thèmes font l'objet d'une discussion générale suivie de l'étude de certains textes de lois s'y rapportant.

DRT 524 3 cr.

Droit du travail II

Dans une première partie, il sera fait une analyse du système d'extension juridique des conventions collectives mis en place par la Loi sur les décrets de convention collective. Suivra une étude concernant la négociation multipatronale. Dans une deuxième partie, l'activité pédagogique traitera de l'arbitrage de griefs au Québec ; juridiction de l'arbitre, preuve et procédure, mesures disciplinaires, ancienneté, avantages marginaux, etc.

| | | |
|---|--|---|
| <p>DRT 525 3 cr.</p> <p>La psychiatrie et le droit</p> <p>Le but premier de cette activité pédagogique est d'introduire l'étudiant en droit à la dimension humaine de son travail et à l'éveiller à l'existence de problèmes émotionnels et mentaux chez les clients qu'il aura à rencontrer, allant de la simple réaction d'anxiété jusqu'aux maladies les plus graves impliquant une perte de contact totale avec la réalité. On attirera également l'attention de l'étudiant sur l'existence de ses propres états émotionnels et comment ceux-ci peuvent affecter son travail. Les malades et les maladies que l'avocat est le plus susceptible de rencontrer seront aussi présentés; on devra, pour chaque maladie, discuter quelle en est la cause, la forme et le traitement.</p> <p>On discutera enfin des points communs entre le droit et la psychiatrie.</p> | <p>DRT 529 3 cr.</p> <p>Les contrats de l'administration : fédérale, provinciale et municipale</p> <p>L'administration utilise fréquemment pour atteindre ses objectifs, le procédé de l'accord de volontés et particulièrement le procédé contractuel. Ces contrats peuvent être conclus soit entre deux administrations, soit entre l'Administration et un particulier. De plus, le nombre et l'importance de ces contrats passés par le gouvernement et par les administrations publiques décentralisées croissent de façon considérable. Ainsi le but de la présente activité pédagogique est de clarifier les aspects importants du régime juridique des contrats des autorités publiques suivant une double préoccupation, d'une part assurer à l'Administration le moyen le meilleur pour accomplir sa mission éminente d'intérêt public, et d'autre part, assurer au maximum la protection des droits individuels.</p> | <p>DRT 535 3 cr.</p> <p>Introduction à l'analyse économique du droit</p> <p>L'activité pédagogique DRT 535 vise à introduire l'étudiant à l'analyse économique du droit. Après avoir brièvement (mais très intensivement) tracé les grandes lignes de la micro-économique néo-classique (soit, la théorie des prix), nous procéderons à en tirer des conséquences en examinant des questions précises dans divers domaines du droit, tels : politique de la concurrence ; droit des biens, droit des obligations, droit pénal ; droit de la famille ; structure constitutionnelle.</p> |
| <p>DRT 526 3 cr.</p> <p>Droit de la propriété intellectuelle</p> <p>Aperçu général du contenu des lois concernant la propriété intellectuelle au Canada (Brevets d'invention, Dessins industriels, Droit d'auteur, Marques de commerce) ainsi que des enjeux économiques, culturels et politiques que soutiennent ces législations. Étude plus attentive du régime juridique du droit d'auteurs au Canada.</p> | <p>DRT 530 3 cr.</p> <p>Les femmes et la loi</p> <p>Sous le thème général des femmes, l'activité pédagogique se veut être d'abord une étude approfondie (analyse et interprétation) de tous les textes de lois touchant à la condition féminine. Cette activité pédagogique débouchera rapidement à la fois sur l'application possible de cette législation dans la société québécoise et sur la critique et l'étude de possibilités de changements de cette législation.</p> | <p>DRT 536 3 cr.</p> <p>Tribunaux administratifs</p> <p>Cette activité pédagogique vise à permettre à l'étudiant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de se familiariser davantage avec la nature des tribunaux administratifs, les pouvoirs qui leur sont délégués et leur façon de fonctionner ; 2. d'acquérir une vision plus globale du phénomène en l'introduisant aux solutions retenues en droit américain et anglais. <p>Cette activité pédagogique se divise en 6 sections traitant respectivement de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une théorie générale sur les tribunaux administratifs ; 2. l'intérêt requis pour intervenir devant les tribunaux administratifs et pour contester judiciairement leurs décisions ; 3. la procédure administrative et le processus décisionnel ; 4. la preuve devant les tribunaux administratifs ; 5. la motivation des décisions ; 6. la responsabilité des tribunaux administratifs pour préjudices résultant de l'exercice illégal de fonctions statutaires. |
| <p>DRT 527 3 cr.</p> <p>Droit médical</p> <p>L'activité pédagogique de droit médical comprend deux parties. La première traite de la responsabilité civile médicale. La deuxième porte sur certains problèmes juridiques posés par la médecine moderne. Introduction : l'inviolabilité de la personne humaine. Dans la première partie, seront étudiés : la faute professionnelle médicale (appréciation, fardeau de la preuve) ; le contrat médical et ses implications ; le contrat hospitalier et ses implications ; l'équipe chirurgicale, l'aspect quasi-délictuel des responsabilités médicale et hospitalière.</p> <p>Dans la première partie, l'activité pédagogique portera sur les sujets suivants : le statut juridique du foetus et l'avortement ; les méthodes modernes de conception ; la stérilisation ; l'expérimentation et la transplantation ; l'euthanasie et la cessation de traitement, ainsi que la définition de la mort.</p> <p>Il est à souligner que l'étude de la médecine moderne fait appel non seulement à la responsabilité civile, mais également à d'autres aspects du droit civil, au droit pénal et aux libertés publiques.</p> | <p>DRT 531 3 cr.</p> <p>Droit agro-alimentaire</p> <p>L'activité pédagogique de droit agro-alimentaire vise à amener l'étudiant à être en mesure d'utiliser les différents instruments de travail particuliers au droit agro-alimentaire.</p> <p>La première partie de la session est consacrée à la préparation de la communication orale et de la communication écrite que doit faire l'étudiant sur un thème préalablement déterminé et se rapportant à ce secteur du droit.</p> <p>L'évaluation de l'étudiant porte sur sa communication orale, sur son exposé écrit, sur sa participation et sur un questionnaire objectif inspiré du contenu des différents thèmes traités.</p> <p>Les thèmes retenus lors de l'année académique 1983-1984 furent les suivants : l'assurance-récolte, les céréales, l'assurance-stabilisation, l'organisation professionnelle du producteur, l'organisation québécoise de mise en marché, le sujet animal, le sujet végétal, le capital foncier, le lait, les oeufs et le crédit agricole.</p> | <p>DRT 701 4 cr.</p> <p>Droit médical I - La responsabilité civile et pénale médicale</p> <p>La première partie étudie les conditions générales de la responsabilité médicale civile et pénale. En ce qui a trait au droit civil, l'accent est mis plus particulièrement sur la notion de faute professionnelle médicale et surtout sa preuve ; est envisagée par la suite, la notion de préjudice corporel et son indemnisation ; enfin une analyse est faite du lien de causalité entre la faute et le préjudice, avec un approfondissement de la question des prédispositions à la maladie et des pertes de chances de guérison. En ce qui concerne le droit pénal, seront examinées les conditions générales de la responsabilité pénale, dans le cadre de l'exercice de la médecine.</p> <p>La deuxième partie vise l'étude de la responsabilité professionnelle dans un contexte plus concret. Il faut en conséquence se pencher sur la responsabilité des médecins, des auxiliaires médicaux, soit à l'extérieur des centres hospitaliers, soit dans le cadre d'un centre hospitalier. Cette étude particulière de la responsabilité est vue sous deux angles possibles : le régime contractuel ou le régime délictuel de la responsabilité.</p> |
| <p>DRT 528 3 cr.</p> <p>Commercialité des actes et effets négociables</p> <p>L'activité pédagogique a comme objet l'étude de la Loi sur les lettres de change, chèques et billets à ordre (S.R.C. 1970, c. B-5). Cette loi régit les instruments de crédit, appelés souvent des effets de commerce ou effets négociables ; ce sont des documents relatifs au paiement d'une somme d'argent dans un temps relativement court. En particulier, le chèque et le billet, utilisés aussi bien par les commerçants que les non-commerçants, jouent un rôle prépondérant dans notre système économique.</p> | <p>DRT 532 3 cr.</p> <p>Faillite</p> <p>Étude et analyse du concept d'insolvabilité tant en regard des créanciers que du débiteur et des différents moyens mis à leur disposition pour solutionner cet état de fait en tenant compte des structures administratives et judiciaires propres à la Loi sur la faillite.</p> | <p>DRT 533 3 cr.</p> <p>Techniques d'administration de la preuve</p> <p>Le but de cette activité pédagogique est d'apprendre à l'étudiant, par la discussion et surtout par la pratique, les notions de base de « trial practice », avec l'accent sur les techniques de l'interrogatoire en chef et du contre-interrogatoire.</p> |

DRT 702**4 cr.****Organisation administrative du monde de la santé**

La première partie s'intéresse aux problèmes constitutionnels existant dans le secteur. On y étudiera, dans une perspective historique, le fondement constitutionnel et l'étendue de la compétence respective des provinces et du fédéral dans le domaine de la santé.

La deuxième partie concerne l'analyse des différents organismes administratifs oeuvrant dans le domaine de la santé tant au niveau fédéral que québécois. Au niveau québécois, après avoir fait une analyse historique, on examinera dans cette partie, uniquement les organismes oeuvrant au niveau central. On y étudiera notamment l'organisation, le mode de fonctionnement, le rôle, la juridiction et les principaux pouvoirs de certaines instances administratives, telles le Ministère des affaires sociales, le Conseil des affaires sociales et de la famille, la Commission des affaires sociales, la Régie de l'assurance-maladie et le Comité de la protection de la jeunesse. Une attention particulière sera apportée au droit d'accès des citoyens aux différents services de santé : les bénéficiaires admissibles, les conditions d'admission, les services assurés et ceux qui ne le sont pas, le désengagement des professionnels et ses résultats, etc.

La troisième partie s'intéresse aux différents établissements du réseau. On y étudiera d'abord les différents pouvoirs du ministre et du lieutenant-gouverneur en conseil sur les établissements du réseau, soit les pouvoirs généraux, ceux de réglementation, ceux existant en matière de permis et d'administration provisoire et enfin, les pouvoirs accordés en matière financière. On y analysera ensuite les droits accordés par la loi au citoyen, les différentes sortes d'établissement et surtout, la formation, les pouvoirs, les fonctions ainsi que la composition et l'organisation des Conseils de santé et des services sociaux, des Centres locaux de services communautaires, des centres hospitaliers, des centres d'accueil, etc.

DRT 703**4 cr.****Droit sanitaire international et législation comparée**

Première partie : législation comparée et droit de la santé

Généralités : définitions (droit comparé, législation comparée, méthode comparative, droit étranger) ; origines et développements du droit comparé ; buts du droit comparé ; méthode d'utilisation et difficultés de la comparaison en droit.

Principales familles juridiques : système romain-germanique ; Common Law, droit soviétique ; droits religieux et traditionnels.

Caractéristiques générales du droit civil et du Common Law au Canada : origines et développements ; sources du droit ; administration et processus judiciaire ; enseignement du droit.

Application de la méthode comparative au domaine de la responsabilité médicale/dentaire (interdépendance du droit, obligations contractuelles et quasi-délictuelles en droit civil et en Common Law.

Unification du droit en matière sanitaire : influence du Common Law sur le projet de Code civil québécois dans le domaine sanitaire ; le « codex alimentaire ».

Deuxième partie : droit sanitaire international
Généralités : définitions (droit administratif international, droit international administratif, droit sanitaire international).

Protection internationale de l'environnement : source du droit international de l'environnement ; réglementation internationale relative à la protection de l'environnement, à la promotion de la conservation des ressources biologiques et à l'aménagement des établissements humains.

Coopération internationale relative à l'amélioration des conditions de vie en temps de paix comme en temps de guerre ; réglementation internationale du trafic des narcotiques ; action menée contre certaines maladies ; développement de programmes d'aide technique concernant l'organisation de services de santé dans les pays en voie de développement ; coopération internationale en matière de catastrophes naturelles ; uniformisation des législations nationales relatives aux différents domaines de la santé ; protection des blessés, malades, naufragés, des populations civiles en temps de guerre ; contrôle de l'utilisation de certaines armes en temps de conflit. Promotion internationale de la « dignité humaine » : contrôle international du terrorisme étatique (torture, expérimentation sur des êtres humains, génocide) ; contrôle du terrorisme de groupe.

DRT 704**4 cr.****Droit médical II – L'ordre public et la médecine moderne**

La première partie de l'activité pédagogique étudie le principe de l'inviolabilité de la personne humaine et la notion d'ordre public en ce qui a trait à la médecine moderne. L'emphase est également mise sur le recours des victimes fautive, ayant volontairement participé aux actes jugés illicites du professionnel de la santé.

La deuxième partie porte sur les applications concrètes de la règle de l'inviolabilité en médecine moderne. Plusieurs aspects controversés de la médecine font l'objet d'analyses plus approfondies. Trois grands secteurs sont envisagés. Le premier concerne la modification de la personne. Il peut s'agir de la modification du comportement par médicaments ou par psychiatrie. Cela peut avoir trait à la modification des apparences extérieures par « changement de sexe ». Le second secteur touche les atteintes au processus normal de reproduction. Nous pensons plus particulièrement aux problèmes suscités par l'insémination artificielle, la fertilisation « in vitro » et la transplantation d'embryon, la reproduction asexuelle et la modification génétique, la stérilisation et les autres moyens de contraception. Le dernier secteur vise les atteintes portées à la vie de la personne humaine. Nous voulons faire allusion à l'avortement et aux droits du foetus, de même qu'à l'euthanasie et au droit à la mort.

DRT 705**4 cr.****Les agents du monde de la santé**

La première partie de l'activité pédagogique s'intéresse aux différents professionnels de la santé et comprend trois chapitres :

1. Les notions préliminaires. Dans ce chapitre, on analysera sommairement la notion de profession, les différents types d'associations professionnelles, l'évolution du droit professionnel, la notion de corporation professionnelle, les sortes de corporations professionnelles et leurs caractéristi-

ques principales ainsi que le cadre juridique qui leur est applicable.

2. Le deuxième chapitre étudiera les principaux pouvoirs des corporations professionnelles, notamment ceux concernant l'inspection professionnelle et la déontologie. À ce niveau l'accent sera mis sur l'aspect disciplinaire, soit la juridiction, le fonctionnement des instances disciplinaires ainsi que l'analyse des principales infractions se rencontrant dans ce secteur d'activités.
3. Le troisième chapitre étudiera les questions suivantes :
- les relations entre certains professionnels de la santé et l'établissement dans lequel ils sont appelés à oeuvrer ;
 - les relations entre les différents professionnels de la santé, plus précisément la juridiction respective des professionnels relativement aux différents actes médicaux susceptibles d'être posés ;
 - les conditions de travail de certains professionnels de la santé ; le rôle des associations professionnelles, l'interprétation et l'application des conventions signées avec le Ministère et le problème de la rémunération de ces professionnels ;
 - les problèmes particuliers des professionnels salariés.

La deuxième partie de l'activité pédagogique s'intéresse aux différents salariés du secteur de la santé et comprend, elle aussi, trois chapitres :

- 1) Notions préliminaires. Dans ce chapitre, seront mis en relief les traits fondamentaux du droit du travail et leur pertinence au droit de la santé : limites économiques au développement du droit du travail, son caractère « progressiste », ses aspects politique et social. On y fera aussi une étude de l'évolution historique des règles particulières applicables au monde de la santé.
- 2) Le régime de négociation collective. Ce chapitre portera sur la description et l'analyse du régime de négociation collective. Il faudra d'abord procéder à l'identification des parties en présence, c'est-à-dire la formation des comités patronaux de négociation et le regroupement des associations de salariés. Par la suite, on verra le déroulement du processus de négociation : détermination des matières à être négociées aux niveaux national, régional et local, les procédures de dépôt des offres et des demandes, l'information du public quant aux enjeux de la négociation. Enfin, dans une étude de la grève et du lock-out, il faudra traiter des questions relatives aux délais, aux avis, à la notion de services essentiels, au droit de l'État de suspendre le droit de grève et de lock-out ainsi qu'à l'opportunité et aux conditions du recours à l'injonction.
- 3) Les différentes conventions collectives. Dans ce troisième chapitre, on fera l'étude des principales conventions collectives conclues dans le monde de la santé. On fera d'abord une analyse de leur contenu, en le comparant à celui des conventions des autres secteurs d'activités. On scrutera de plus leurs effets sur la quantité et la qualité des soins donnés aux bénéficiaires. Enfin, on verra l'application des règles générales de l'arbitrage de griefs au secteur de la santé et les règles particulières qui y prévalent.

DRT 706**4 cr.****La protection de la santé et de l'intégrité physique**

La première partie de l'activité pédagogique s'intéresse aux différentes mesures susceptibles d'assurer la protection de la santé et de la sécurité du public. On pourra ainsi analyser des questions aussi variées – mais pas nécessairement la totalité de ces questions – que la démographie et le bien-être, le problème des maladies qui doivent être déclarées, les différentes obligations des agents de la santé en la matière, la confidentialité à respecter, les traitements pouvant être imposés, les recours au cas de défaut, les pouvoirs susceptibles d'être exercés en cas d'urgence et d'épidémies, la fluoration des eaux, le contrôle de la salubrité et de la sécurité des lieux construits, la lutte contre les nuisances, le contrôle des aliments et drogues, le contrôle des laboratoires et des banques d'organes et de tissus, le contrôle du traitement des personnes déficientes, la protection du consommateur des services de santé (les pratiques frauduleuses, le charlatanisme et l'exercice illégal de la médecine, la responsabilité des fabricants de produits pharmaceutiques ou de prothèses), etc.

La deuxième partie concerne plus particulièrement la santé et la sécurité du travailleur. Dans un chapitre préliminaire, il sera ainsi traité de la Loi sur les accidents du travail (L.R.Q., c. A-3), des règles du droit commun et les dispositions de certaines conventions collectives portant sur la question. Cependant, cette partie de l'activité pédagogique portera essentiellement sur la Loi sur la santé et la sécurité au travail (projet de loi No 17, 31^e législature, 4^e session). Dans un premier chapitre, on y fera une description des fonctions des principaux intervenants dans la mise en oeuvre de cette loi : la Commission de la santé et de la sécurité au travail, les comités de santé et de sécurité, le représentant à la prévention, les inspecteurs. Le deuxième chapitre traitera des droits et obligations des salariés et des employeurs : le droit de refuser de travailler et sa mise en oeuvre, le droit au retrait préventif, l'instauration des programmes de prévention.

DRT 709**21 cr.**

L'essai : rédaction et présentation

PDR

PDR 501**3 cr.**

Introduction générale à la philosophie. Les fondements du droit.

Programmation des activités pédagogiques (1984-1985)

1 - Baccalauréat en droit

Trimestre d'automne

1^{re} session

Activités pédagogiques obligatoires (15 crédits)
 DRT 100 Obligations I
 DRT 101 Droit constitutionnel I
 DRT 103 Procédure civile I
 DRT 104 Droit des personnes et de la famille
 DRT 105 Biens et prescription

3^e session

Activités pédagogiques obligatoires (15 crédits)
 DRT 106 Droit administratif général I
 DRT 202 Droit pénal II
 DRT 204 Régimes matrimoniaux
 DRT 206 Preuve civile et publicité
 DRT 302 Libéralités et successions

5^e session

Activités pédagogiques obligatoires (6 crédits)
 DRT 108 Droit fiscal I
 DRT 303 Droit international privé

Activités pédagogiques à option (9 crédits) choisies parmi les activités suivantes :

DRT 506 Droit de la protection du consommateur
 DRT 507 Organisation financière de l'entreprise
 DRT 508 Droit des coopératives
 DRT 515 Interprétation des lois
 DRT 519 Droit de l'environnement
 DRT 523 Droit social
 DRT 525 La psychiatrie et le droit
 DRT 528 Commercialité des actes et effets négociables
 DRT 529 Les contrats de l'administration : fédérale, provinciale et municipale
 DRT 530 Les femmes et la loi
 DRT 532 Faillite
 DRT 533 Techniques d'administration de la preuve
 DRT 535 Analyse preuve économique du droit

Trimestre d'hiver

2^e session

Activités pédagogiques obligatoires (15 crédits)
 DRT 102 Droit pénal I
 DRT 110 Initiation à la recherche et à la communication
 DRT 200 Obligations II
 DRT 201 Droit constitutionnel II
 DRT 205 Responsabilité civile

4^e session

Activités pédagogiques obligatoires (18 crédits)
 DRT 107 Droit du travail I
 DRT 109 Droit international public
 DRT 203 Procédure civile II
 DRT 209 Droit des sociétés et compagnies
 DRT 300 Travaux dirigés
 DRT 308 Sûretés réelles et personnelles

6^e session

Activités pédagogiques obligatoires (6 crédits)
 DRT 305 Contrats spéciaux II
 DRT 306 Droit administratif II

Activités pédagogiques à option

(9 crédits) choisies parmi les activités suivantes :
 DRT 500 Travaux dirigés (Jessup - Tribunal - École interfacultaire - Procès simulés en Appel - Prix Charles Codère)

DRT 501 Travaux dirigés (clinique)
 DRT 504 Les droits de l'enfant
 DRT 509 Droit fiscal II
 DRT 510 Droit fiscal III
 DRT 511 Droit fiscal IV
 DRT 512 Droit pénal III
 DRT 516 Libertés publiques
 DRT 518 Preuves modernes
 DRT 520 Droit des mass media
 DRT 524 Droit du travail II
 DRT 526 Droit de la propriété intellectuelle
 DRT 527 Droit médical
 DRT 531 Le droit agro-alimentaire
 DRT 536 Tribunaux administratifs
 PDR 501 Philosophie du droit

2 – Maîtrise en droit de la santé

Trimestre d'automne

- DRT 701 Droit médical I
DRT 702 L'organisation administrative du monde de la santé
DRT 703 Droit sanitaire international et législation comparée

Trimestre d'hiver

- DRT 704 Droit médical II
DRT 705 Les agents du monde de la santé
DRT 706 La protection de la santé et de l'intégrité physique

Trimestre d'été

- DRT 709 L'essai : rédaction et présentation

3 – Diplôme de droit notarial

Trimestre d'automne

- DRN 701 Contrats à titre onéreux
DRN 705 Loi du notariat et conventions diverses
DRN 711 Conventions matrimoniales
DRN 712 Droits réels I
DRN 713 Droit commercial I
DRN 714 Développement d'habiletés I
DRN 717 Droit commercial II

Trimestre d'hiver

- DRN 703 Droit fiscal
DRN 706 Examen des titres, servitudes et mitoyenneté
DRN 715 Actes unilatéraux
DRN 716 Droits réels II
DRN 718 Développement d'habiletés II